



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ouvrages d'art

Question écrite n° 122218

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la responsabilité d'entretien des ouvrages d'art. Des ouvrages d'art ont été installés le long des voies de communication par les établissements publics gérant les infrastructures de transport sur le territoire de nombreuses communes rurales. Ces établissements publics se désengageant de la gestion de ces infrastructures, l'entretien de ces ouvrages n'est plus assuré et les communes craignent de se voir transférer l'entretien de structures qu'elles n'ont pas commandées. Il lui demande quelle est sa position actuelle à ce sujet.

Texte de la réponse

En 2009, à l'initiative du secrétaire d'État aux transports, un groupe de travail, associant gestionnaires d'infrastructures, maîtres d'ouvrage et représentants des collectivités, a été mis en place. Les réflexions de ce groupe de travail ont permis de dégager des principes de répartition des responsabilités et des charges liées au rétablissement par ouvrage d'art des voies interrompues par la réalisation d'infrastructures de transport nouvelles. Deux propositions de loi d'origine sénatoriale ont été déposées pour traduire ces réflexions dans un cadre législatif. Le Gouvernement étudie actuellement ces propositions de loi qui devraient faire l'objet d'un débat parlementaire dans les mois à venir.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122218

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11915

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13589